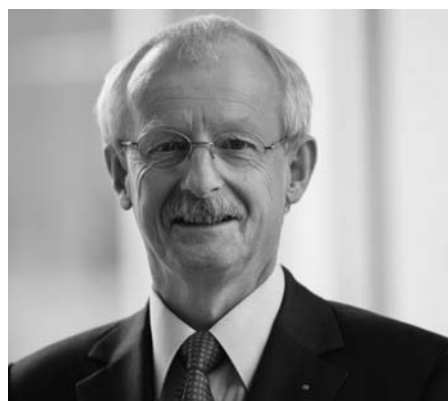


Exercice 2007/2008 de la CPE Caisse Pension Energie

## La CPE défie la tourmente sur les marchés financiers

Au cours de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008, la CPE Caisse Pension Energie a obtenu comparativement un rendement supérieur à la moyenne. L'application systématique de la stratégie de placement a porté des fruits de qualité malgré le contexte difficile rencontré sur le marché.



Kurt Baumgartner,  
président du Conseil d'administration

Jusqu'à la fin du premier trimestre 2007, la tendance des bonnes années boursières ainsi que les marchés financiers ont continué leur réjouissante évolution. Des perturbations se sont déclarées en automne. Elles devaient déboucher sur la crise des crédits hypothécaires, bien connue entre-temps. Les rendements ont alors considérablement reculé dans toutes les caisses de pension.

La CPE Caisse Pension Energie s'est bien défendue dans ce contexte. Fin décembre 2007, pour l'ensemble de l'année civile 2007, elle affichait un rendement de 7,06% sur les placements. En comparaison, des caisses de pension suisses disposant d'un avoir supérieur au milliard de francs ont obtenu un rendement moyen de 2,54% en 2007, comme le montre l'indice des caisses de pension du Credit Suisse. Dans son étude comparative, l'Association Suisse des Institutions de prévoyance (ASIP) affiche une performance annuelle de 1,8% pour les caisses participantes.

### La crise des crédits hypothécaires met à mal les rendements

Au premier trimestre 2008, l'évolution négative des marchés financiers s'est accentuée, imprimant un mouvement de baisse sur les résultats des placements de la CPE aussi. Pour l'exercice 2007/2008, qui s'est achevé le 31 mars, le rendement des placements est passé à -2,2% (7,3% l'année antérieure). Le degré de couverture est donc descendu à 116,60% (125,11% l'année antérieure).

Au début 2007, beaucoup nourrissaient l'espoir de voir à nouveau les placements financiers dégager de bons rendements pour un risque faible en contrepartie. Après les cinq bonnes années antérieures, certains spécialistes et médias exigeaient une stratégie de placement plus offensive de la part des caisses de pension. Ils invoquaient des rendements potentiellement supérieurs qui permettraient aux caisses d'améliorer encore

leurs prestations. Or, les choses ne se sont pas passées ainsi: le problème engendré par les subprimes a entraîné les marchés financiers dans une crise dont ils ne se sont pas encore remis aujourd'hui. Le vent a vite tourné, affectant gravement le résultat des placements. En tout cas, les discussions sur la répartition des excédents et sur l'amélioration des prestations sont menées avec un bien plus grand réalisme qu'au printemps 2007.

### Les améliorations de prestations demandent des fonds libres en quantité suffisante

La caisse de pension peut librement décider des améliorations propres aux prestations sur-obligatoires. Le législateur impose uniquement aux caisses la compensation du renchérissement sur les rentes obligatoires de survivants

*Suite à la page 2*

Tableau synoptique de la CPE Caisse Pension Energie

	2007/2008	2006/2007
Nombre d'entreprises affiliées	168	167
Nombre d'assurés actifs	10060	9870
Nombre de bénéficiaires de rentes	6122	6024
	millions de CHF	millions de CHF
Prestations réglementaires	216,6	215,3
Total du capital de prévoyance	4525,7	4383,6
Placement de fortune	5247,0	5480,6
Degré de couverture	116,60%	125,11%
Performance	-2,2%	7,3%

Suite de la page 1

et d'invalidité. Des améliorations telles que des allocations non prescrites pour le renchérissement sont uniquement possibles lorsque la caisse dispose de fonds libres en quantité suffisante. En premier lieu, il faut constituer les provisions actuarielles et atteindre le



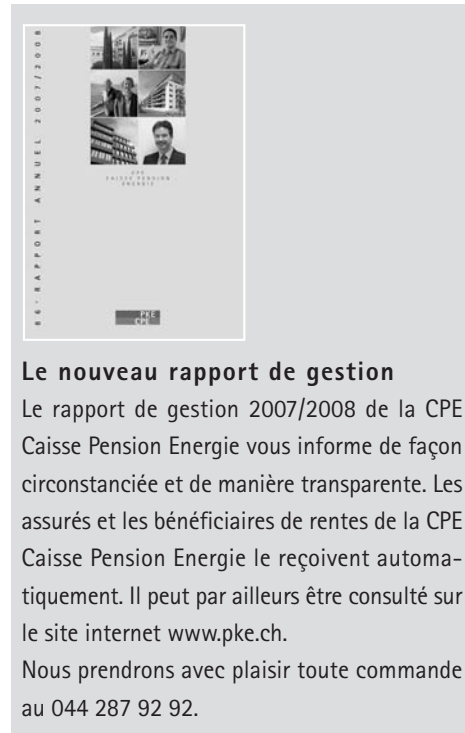
Clivia Koch, présidente de la direction

volume souhaité pour la réserve de fluctuation de valeur.

### Nouvelle stratégie de placement

La CPE a revu sa stratégie de placement sur la base d'une étude portant sur les actifs et les engagements (Asset & Liability). Elle l'applique depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2007. La nouvelle stratégie de placement n'affiche qu'une réduction minimale du rendement escompté, pour un risque bien moindre (cf. «La stratégie de placement comme base du succès», CPE exclusif de nov. 2007). La CPE est ainsi parvenue à optimiser le rendement et le risque par rapport à la stratégie antérieure.

La 87<sup>e</sup> Assemblée ordinaire des délégués se tiendra à Locarno le 19 septembre 2008.



### Le nouveau rapport de gestion

Le rapport de gestion 2007/2008 de la CPE Caisse Pension Energie vous informe de façon circonstanciée et de manière transparente. Les assurés et les bénéficiaires de rentes de la CPE Caisse Pension Energie le reçoivent automatiquement. Il peut par ailleurs être consulté sur le site internet [www.pke.ch](http://www.pke.ch).

Nous prendrons avec plaisir toute commande au 044 287 92 92.

## Discipline et transparence – la moitié de la recette pour la gestion de fortune

La CPE n'a pas encore déniché la fameuse boule de cristal. Elle est tout de même régulièrement parvenue, au cours des années passées, à obtenir de bons résultats sur ses placements. Divers facteurs jouaient un rôle déterminant à cet égard.

■ ■ Entre 2000 et 2007, notre portefeuille dégageait quelque 5,95% par année en moyenne. Pendant la même période, l'ensemble de la branche obtenait en moyenne environ 3,05% par année, à titre de référence. En d'autres termes, la CPE a dépassé la valeur comparative de presque 3% par année, en moyenne.

### Rendement et risque

En principe, un rendement plus élevé va de pair avec un risque supérieur. La CPE non plus ne peut totalement échapper à ce phénomène. La volatilité, c'est-à-dire la fluctuation moyenne des rendements, est fréquemment

prise en compte pour mesurer le risque. Elle montre que le risque du portefeuille CPE, mesuré à quelque 7,90% annuels, excède celui de la valeur comparative de référence (7,20% p.a. environ). La seule volatilité ne permet toutefois pas de déterminer si le risque élevé de notre portefeuille a été suffisamment indemnisé par le rendement supérieur.

Pour établir si le rendement supérieur implique un risque élevé, les risques du portefeuille et la moyenne de référence sont «mis sur un pied d'égalité» (ratio Modigliani-Modigliani). Il apparaît à cet égard que le portefeuille CPE corrigé en fonction du risque a dégagé un rende-

ment supérieur de quelque 2,50% p.a. par rapport à la valeur de référence. Le risque supérieur s'est donc avéré payant pour la CPE.

### Un solide rendement pour le meilleur comme pour le pire

Durant la période 2000-2007, une phase positive (2004-2007) et une phase négative (2001-2003) ont caractérisé l'évolution du marché. La robustesse du portefeuille peut paraître étonnamment forte, toutes relations gardées, indépendamment de l'évolution du marché. Un regard sur les mois des années 2000-2007 pris individuellement montre que

la valeur de référence a été dépassée 67 mois sur 96 (71% de tous les cas). Même pendant les 38 mois d'évolution négative accusés par le marché, la valeur de référence a été dépassée à 25 reprises (65% des mois).

### Facteurs de réussite dans l'optique de la CPE

Trois facteurs constituent la base du succès pour l'essentiel: une gestion globale d'un seul tenant, la discipline et la transparence, ainsi que la gouvernance. La gestion de fortune s'effectue d'un seul tenant à la CPE, c'est-à-dire «en bloc». Cette approche donne une plus grande précision dans la budgétisation du risque selon les classes de placement, les segments du marché, ainsi que les positions individuelles. Selon la situation du marché, il est ainsi possible, par exemple, d'opter à dessein pour un risque supérieur dans les placements en actions, qui se trouve atténué en contrepartie par un risque moindre encouru avec les obligations CHF. La CPE essaie ainsi d'atteindre son objectif de rendement avec une meilleure marge d'équilibre. Nous ne pouvons toutefois pas nous soustraire tout à fait, nous non plus, aux phases négatives toujours plus fréquentes qui caractérisent l'évolution du marché.

Une approche disciplinée dans la réalisation de la stratégie ainsi que la tactique de placement garantit une gestion conséquente du portefeuille. Les résultats d'analyses et les pronostics propres au marché ne peuvent être niés pour la simple raison que l'incertitude règne sur le moment effectif de leur survenance. Il faut donc déclencher les opérations qui en découlent par voie de conséquence, même si les pronostics semblent ne pas vouloir se réaliser dans un premier temps. Le risque est grand de toujours courir à la traîne de l'évolution du marché dans le cas contraire.

La transparence constitue la base des décisions conscientes. Ce principe ne s'applique pas seulement aux affaires quotidiennes, mais

aux différents échelons décisionnels aussi. On parle aussi de gouvernance aujourd'hui. A cet égard, la CPE était et reste dans l'air du temps. La constitution d'une commission de placement, ainsi que les très récentes mises à jour des processus et des directives internes permettront, à l'avenir aussi, une gestion conséquente, flexible et transparente des placements de fortune.

### Le passé n'est pas garant du futur

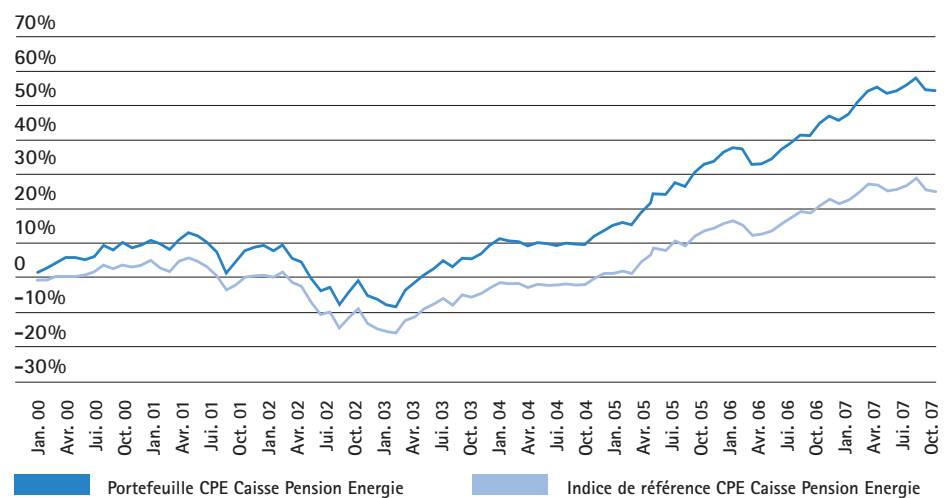
Les exigences auxquelles doit satisfaire la gestion du portefeuille n'ont pas attendu l'éclatement de la crise financière, avec le fléchissement économique comme corollaire, pour

s'accroître. Les rapports changent souvent très vite sur le marché; ils demandent un suivi de chaque instant. C'est a posteriori seulement qu'il apparaît si la CPE a su prendre à chaque occasion la décision appropriée dans la gestion du portefeuille. Il est toutefois permis de constater que la gestion du portefeuille a fait l'objet du plus grand soin et de transparence au sein de la CPE. Avec la chance nécessaire pour la CPE aussi, les résultats positifs pour les placements devraient se poursuivre et se ressembler.

*Christoph Auckenthaler, responsable  
du placement des capitaux*

*Stefan Kühne, Gestionnaire de portefeuille*

### Analyse de la performance 2000–2007



### CPE – performance et taux de couverture

Institution de prévoyance	Performance	Taux de couverture
Compartiment de placement 100 de la CPE Fondation de prévoyance Energie	du 1.1. au 30.6.2008 -3,91%	en date du 30.6.2008 env. 99,3%
Indice de référence	-4,50%	
Compartiment de placement 120 de la CPE Fondation de prévoyance Energie	du 1.1. au 30.6.2008 -6,56%	en date du 30.6.2008 env. 115,7%
Indice de référence	-9,16%	
Société coopérative CPE Caisse Pension Energie	du 1.1. au 30.6.2008 -6,63%	en date du 30.6.2008 115,8%
Indice de référence	-9,16%	

## Vue imprenable sur le lac et les montagnes

**Au lotissement «freiesicht» de Wädenswil, 144 nouveaux appartements ont vu le jour ces deux dernières années. Retour sur un projet immobilier d'envergure particulièrement réussi de la CPE Caisse Pension Energie.**

■ Les immeubles locatifs du lotissement «freiesicht» se caractérisent par leur architecture fonctionnelle parfaitement réfléchi. Transparence et légèreté émanent des élégants blocs. La propriété originelle du XVIII<sup>e</sup> siècle – la ferme flanquée d'un lavoir et d'une grange – occupe le centre. Les anciennes bâtisses ont fait l'objet d'une réfection intégrale. Elles confèrent un charme très particulier au lotissement.

La vue qu'offre chaque appartement est à couper le souffle: dépassant les confins de la ville et du lac de Zurich, le panorama s'étend jusqu'aux Alpes glaronaises. Les surfaces au sol ont bénéficié d'une modulation flexible pour répondre aux exigences diverses des locataires. Il en résulte une variété de modèles locatifs – duplex pour les uns, trois pièces et demie pour les autres, ou bien grand appartement pour familles. Cheminées, jardins d'hiver, armoires encastrées et matériaux haut de gamme soigneusement choisis répondent aux besoins de confort exprimés par les exigeants locataires.

La CPE a par ailleurs opté pour un chauffage

d'avenir reposant de manière systématique sur l'emploi d'énergies renouvelables. Pour ce faire, 42 géosondes ont été logées dans des puits perforés à 300 mètres de profondeur sur une longueur de 12,6 kilomètres. La chaleur ainsi extraite suffit entièrement au chauffage des 144 appartements avec deux installations de pompes à chaleur. Avec sa puissance

de 455 kilowatts, l'installation est la plus grande du genre en Suisse.

La dernière étape s'est achevée le 1<sup>er</sup> juillet 2008 conformément aux plans, et les appartements ont trouvé locataire à leur mesure. La demande reste forte. Seuls quelques appartements n'avaient pas encore trouvé preneur fin juin 2008.



**CPE Caisse Pension Energie**  
Téléphone 044 287 92 22  
Freigutstrasse 16, 8027 Zurich  
www.pke.ch, fax 044 287 92 29

**CPE Fondation de prévoyance Energie**  
Téléphone 044 287 92 88  
Freigutstrasse 16, 8027 Zurich  
www.pke.ch, fax 044 287 92 89